Réf. Farde e-Assemblées : 2548007

N° OJ : **55**

Projet d'Arrêté - Conseil du 02/10/2023

Objet : Asbl "ZIJkant".- Subside : 12.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu la demande de ZIJkant A.S.B.L. d'un subside de 12.000,00 EUR pour la suite du projet Girls Make The City ;

Considérant que ZIJkant a organisé le projet Girls Make The City à la fin de l'année 2022, avec le soutien de la ville de Bruxelles ;

Considérant que l'objectif de ce projet était de rendre l'espace public plus inclusif du point de vue du genre par le biais de recommandations et d'interventions concrètes ;

Considérant qu'au cours d'un processus de co-création, 25 jeunes femmes des Marolles issues de six organisations différentes (Le Foyer des Jeunes des Marolles, Les Mèrolutionnaires, Habitat & Rénovation, Saint Jan Berchmans College, BX'Elles skate crew et La Patinerie) ont réfléchi à la manière de rendre les espaces publics plus inclusifs du point de vue du genre ;

Considérant que ZIJkant aimerait donner suite aux propositions issues lors des ateliers de co-création ;

Considérant que les subventions seront utilisées aux fins suivantes :
- Campagne de sensibilisation au harcèlement de rue ;
- Programmation au skate park Chapelle ;

Considérant que les crédits sont disponibles à l'article 93006/33202 du budget ordinaire 2023 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article 1 :
Le principe d'octroyer un subside de 12.000,00 EUR à l'A.S.B.L. ZIJkant pour la la suite du projet Girls Make The City est approuvé.

Article 2 :
La dépense dont question à l'article 1 sera financée par la trésorerie.

Article 3 :
Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :

Demande de subside (Consultable au Secrétariat des Assemblées)